

Chili

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Le Chili compte 33 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Cinq de ces conventions, celles conclues avec l'Argentine, la Chine, l'Italie, le Japon et l'Uruguay, sont conformes au standard minimum.

Le Chili a signé l'IM en 2017, notifiant 33 de ses conventions fiscales²⁸.

Le Chili met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et de la règle COP associée à la règle LOB. Pour ses conventions conformes avec l'Italie et le Japon, le standard minimum est mis en œuvre par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et de la règle COP²⁹. Le Chili fait observer que toutes ses conventions qui ne contiennent pas de règle COP comportent un critère de l'objet principal dans les articles relatifs aux dividendes, intérêts et redevances.

Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

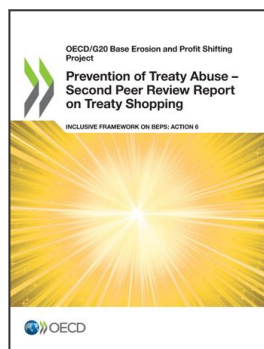
B. Difficultés de mise en œuvre

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec le Chili.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Chili

	Partenaires de convention	Conformité avec le standard	Si conforme, méthode choisie	Signature d'un instrument de mise en conformité	Méthode choisie dans l'instrument de mise en conformité (si différent de l'IM)	Commentaires
1	Argentine	Oui	COP et LOB	N/C	N/C	
2	Australie	Non	N/C	Oui	N/C	
3	Autriche	Non	N/C	Oui	N/C	
4	Belgique	Non	N/C	Oui	N/C	
5	Brésil	Non	N/C	Oui	N/C	
6	Canada	Non	N/C	Oui	N/C	
7	Chine (République populaire de)	Oui	COP et LOB	N/C	N/C	
8	Colombie	Non	N/C	Oui	N/C	
9	Croatie	Non	N/C	Oui	N/C	
10	République tchèque	Non	N/C	Oui	N/C	
11	Danemark	Non	N/C	Oui	N/C	
12	Équateur*	Non	N/C	Oui	N/C	
13	France	Non	N/C	Oui	N/C	
14	Irlande	Non	N/C	Oui	N/C	
15	Italie	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
16	Japon	Oui	COP uniquement	N/C	N/C	
17	Corée	Non	N/C	Oui	N/C	

18	Malaisie	Non	N/C	Oui	N/C	
19	Mexique	Non	N/C	Oui	N/C	
20	Nouvelle-Zélande	Non	N/C	Oui	N/C	
21	Norvège	Non	N/C	Oui	N/C	
22	Paraguay	Non	N/C	Oui	N/C	
23	Pérou	Non	N/C	Oui	N/C	
24	Pologne	Non	N/C	Oui	N/C	
25	Portugal	Non	N/C	Oui	N/C	
26	Russie	Non	N/C	Oui	N/C	
27	Afrique du Sud	Non	N/C	Oui	N/C	
28	Espagne	Non	N/C	Oui	N/C	
29	Suède	Non	N/C	Oui	N/C	
30	Suisse	Non	N/C	Oui	N/C	
31	Thaïlande	Non	N/C	Oui	N/C	
32	Royaume-Uni	Non	N/C	Oui	N/C	
33	Uruguay	Oui	COP et LOB	N/C	N/C	



Extrait de :

Prevention of Treaty Abuse – Second Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/d656738d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Chili », dans *Prevention of Treaty Abuse – Second Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/6b5f8d3a-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.